

## AVANT-PROPOS

Dans le cadre des célébrations du cinquantenaire de l'entrée en vigueur de la Convention de Paris créant l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE), une journée d'études de la Société française pour le droit international s'est tenue dans les locaux de l'Organisation, à Paris, le 16 septembre 2011. Elle portait sur le pouvoir normatif de l'OCDE et était organisée conjointement par la Direction des affaires juridiques de l'OCDE et l'Institut de recherche en droit international de la Sorbonne (IREDIÉS – Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne).

Les pages qui suivent ne constituent pas à proprement parler les actes de ce colloque, mais plutôt le fruit des débats qui s'y sont déroulés et de la réflexion ainsi engagée. La journée s'était ouverte par un discours du Secrétaire général de l'OCDE, M. Angel Gurría, qui mettait en perspective et éclairait l'évolution de l'Organisation durant ses cinquante années d'existence. Les méthodes de travail de l'OCDE, son expérience dans différents domaines de la coopération internationale, sa position originale parmi les autres institutions économiques internationales ont ensuite fait l'objet de discussions nourries. Il faut à cet égard remercier l'ensemble des participants : représentants des Etats, membres du Secrétariat, parties prenantes aux travaux de l'Organisation et universitaires. A la lumière de ces échanges, les auteurs dont les contributions sont ici rassemblées ont bien voulu prolonger leur analyse.

Sans nul doute la tâche était-elle ardue. L'OCDE est davantage connue du grand public pour sa fonction d'expertise dans le domaine économique que pour sa fonction normative. Or le but des organisateurs était précisément de se concentrer sur celle-ci. Comment l'OCDE est-elle devenue un site majeur de production de normes – entendues au sens large – destinées à être largement diffusées au niveau international ? Comment comprendre l'enchevêtrement de décisions, recommandations, principes, modèles, guides pratiques portant sur un même secteur d'activité ? L'enjeu était aussi de s'interroger sur la place de l'OCDE dans la galaxie des organisations internationales et sa capacité à œuvrer à la régulation juridique de la mondialisation.

Pour ce faire, les organisateurs sont partis de l'idée d'une mutation des formes de normativité dans l'ordre international et d'une nécessaire réorganisation des pouvoirs sous l'effet de la globalisation économique et financière. Ceci les avait conduit à risquer, pour la journée d'études, le titre de « pouvoir normatif » de l'Organisation, expression faisant écho aux théories contemporaines du droit global et à l'analyse des institutions en termes de gouvernance. L'idée de pouvoir normatif a été acceptée par certains intervenants, d'autre préférant s'en tenir à celle d'influence allant au-delà du cercle des membres de l'Organisation. Peut-être s'agit-il avant tout d'une question de

SFDI - OCDE - JOURNÉE DE PARIS

définition et de présupposés relatifs aux normes et aux systèmes juridiques : nous en laissons chacun juge. Pour autant, le titre retenu pour cette publication reste identique et doit être compris comme un questionnement.

L'ouvrage propose tout d'abord une analyse transversale de l'activité de l'OCDE, sous l'angle normatif et sous l'angle institutionnel, à laquelle succède une analyse par domaines, portant sur la corruption, l'environnement, l'investissement étranger et la coopération fiscale. Une table-ronde à trois voix est ensuite consacrée aux normes destinées aux entreprises, en raison des difficultés théoriques et pratiques rencontrées dès lors qu'il s'agit d'encadrer internationalement le comportement des acteurs économiques privés. Au terme de ce copieux parcours, le lecteur ne s'étonnera plus de l'éloge du foisonnement – ou serait-ce du désordre ? – prononcé en conclusion.

Face aux défis de la fin du XX<sup>ème</sup> siècle et du début du XXI<sup>ème</sup>, l'Organisation, s'appuyant sur une expérience solide, a gagné sa place parmi les institutions en charge de la gouvernance globale. Dans la déclaration adoptée par le Conseil de l'OCDE réuni au niveau des ministres les 25-26 mai 2011 à l'occasion de son cinquantenaire, un nouveau cap était fixé : « *faire de l'OCDE un réseau mondial pour l'action publique plus efficace et plus intégrateur* » (C/MIN(2011)6). Ceci reste pleinement d'actualité en cette fin d'année 2013, alors que les déséquilibres économiques et sociaux perdurent. Souhaitons donc, pour reprendre l'expression utilisée par ce même Conseil lors de sa réunion des 29-30 mai 2013, que la coordination des politiques publiques puisse permettre « *un développement économique équitable et durable dans le monde* » (Conclusions politiques, C/MIN(2013)16/FINAL, point 10).

Avant de clore cette brève présentation, il nous reste à remercier l'ensemble des contributeurs pour leur constance, la SFDI pour son accueil au sein de la collection de ses journées d'études et les Editions Pedone pour leur amical et efficace soutien.

Hervé ASCENSIO

Nicola BONUCCI